



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le seize janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM  
Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 20  
Pouvoir : 2  
Absents : 5  
Date de la convocation : 9 janvier 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Maurice MILLIASSEAU représenté par C PIAULET

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, RENAUD Didier.

**Secrétaire de séance** : Freddy ROYER

### DELIBÉRATION N° 11

**RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU

### OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2019

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Ce bilan, détaillé dans le tableau joint à la présente délibération, fait état de :

=> 7 acquisitions pour une superficie de 12 070 m<sup>2</sup> et un montant de 290 362,89 € HT (dont 5 acquisitions pour une superficie de 11 181 m<sup>2</sup> et un montant de 224 365,90 € HT pour le budget annexe de la ZAC de la Marmoure);

=> 2 cessions pour une superficie de 1 249 m<sup>2</sup> et un montant de 68 695 € HT (budget annexe de la ZAC de la Marmoure).

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver le bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2019.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,  
**VU** le bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2019 et annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le bilan des cessions et acquisitions tel qu'annexé,
- **décide** d'annexer ce bilan au compte administratif de l'exercice 2019.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

